

LA DEFENSE DE KHIEU SAMPHAN

KONG Sam Onn et Anta GUISSÉ
Phnom Penh/Paris
Le 19 décembre 2018



À : M. le Juge KONG Srim, Président de la Chambre de la Cour suprême

Copie : Tous les Juges et le Greffier de la Chambre de la Cour suprême ; toutes les parties, dossier 002/02

Objet : Notification tardive des conclusions des parties

Monsieur le Président,

Le 19 novembre 2018, nous avons déposé un appel **urgent** contre le jugement prononcé par la Chambre de première instance le 16 novembre (E463/1). Cet appel a été versé au dossier et notifié par le Greffier de la Chambre de première instance le lendemain, 20 novembre 2018.

Le 27 novembre 2018, l'Accusation a demandé à votre Chambre l'autorisation de répondre à notre appel en anglais dans un premier temps et de déposer la traduction en khmer dans un second temps, « à la première opportunité » (E463/1/1). Cette demande a été versée au dossier et notifiée par votre Greffier 3 jours plus tard, le 30 novembre à 14h42.

Le 30 novembre 2018, votre Chambre a fait droit à la demande de l'Accusation, en ordonnant qu'elle dépose sa réponse en khmer « le vendredi 7 décembre au plus tard » (E463/1/1/1). Cette décision a été versée au dossier et notifiée par votre Greffier le 30 novembre à 15h35, soit 53 minutes après la notification de la demande.

La notification tardive de la demande de l'Accusation, 3 jours après son dépôt et seulement 53 minutes avant la notification de la décision de votre Chambre, a matériellement empêché la Défense d'y répondre.

Le 30 novembre 2018, l'Accusation a déposé sa réponse à notre appel en anglais (E463/1/2). Cette réponse a été versée au dossier et notifiée par votre Greffier le 3 décembre 2018.

Le 12 décembre 2018, en l'absence de notification de la réponse de l'Accusation en khmer (point de départ de notre délai pour répliquer), nous avons envoyé un courriel à votre Greffier

pour nous enquérir de la situation (ci-joint). Nous pensions alors qu'il y avait peut-être un problème particulier au niveau des notifications.

Depuis lors, nous avons reçu des notifications de documents par le Greffier de la Chambre de première instance (par exemple, E378/8/14), mais nous n'avons toujours pas reçu la notification de la réponse de l'Accusation en khmer, ni même de réponse de votre Greffier à notre courriel.

Nous souhaitons donc porter la situation à votre attention, puisqu'il ne s'agit manifestement pas d'un problème technique au niveau des notifications et que le retard du versement au dossier de la réponse de l'Accusation en khmer retarde le dépôt de notre réplique et par conséquent la décision de votre Chambre sur notre appel urgent.

L'Accusation a bien déposé sa réponse en khmer le 7 décembre 2018.¹ Aujourd'hui, 12 jours plus tard, elle n'a toujours pas été versée au dossier ni notifiée par votre Greffier.

Ce retard est sans précédent aux CETC, où les documents déposés sont versés au dossier et notifiés par les greffiers soit le jour-même de leur dépôt, soit le jour ouvré suivant.

À la lecture de la règle 108-6 du Règlement intérieur selon laquelle pendant la procédure d'appel, les mémoires des parties « sont visés par le greffier, avec indication de la date, et **immédiatement** versés au dossier » (nous soulignons), ce retard nous apparaît d'autant plus incompréhensible.

Il nous empêche de déposer notre réplique à l'Accusation et entrave le bon déroulement de la procédure d'appel. Il y a maintenant un mois que nous avons interjeté appel du jugement et soulevé de sérieux problèmes (notamment d'insécurité juridique) nécessitant l'intervention de votre Chambre au plus vite.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous vous serions très reconnaissants de vous pencher sur cette situation très préjudiciable de notification tardive des documents déposés auprès de votre Greffier et d'y remédier.

Dans l'attente et vous remerciant par avance, veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.



KONG Sam Onn



Anta GUISSÉ

¹ À notre demande, l'Accusation nous a aujourd'hui aimablement transmis une copie de courtoisie de la réponse en khmer qu'elle a déposée le 7 décembre dernier.